



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 10 mai 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO PRESENTE DE NOUVELLES MESURES LEGISLATIVES POUR
PROTEGER LES NEW-YORKAIS VULNERABLES DANS LE COMTE DE
WESTCHESTER**

***Proposition d'un nouveau Centre de justice pour éviter, enquêter et punir les abus et négligences faites
aux New-Yorkais ayant des besoins particuliers***

Le Gouverneur de l'Etat de New York M. Andrew M. Cuomo a présenté aujourd'hui ses nouvelles mesures législatives au Collège de New Rochelle dans le comté de Westchester, lesquelles visent à établir des normes et pratiques nationales plus strictes pour protéger les personnes ayant des besoins particuliers ou des incapacités. Les mesures législatives du Gouverneur Cuomo permettront la création d'un nouveau Centre de justice pour la protection des personnes avec besoins particuliers (Justice Center for the Protection of People with Special Needs), une initiative qui transformera la façon dont l'Etat protège plus d'un million de New-Yorkais dans le cadre d'installations ou programmes exploités, certifiés par ou recevant une licence de l'Etat.

Le Centre de justice sera doté d'un procureur spécial et d'un inspecteur général pour la protection des personnes avec besoins particuliers, qui enquêteront sur les rapports d'abus et de négligence et poursuivront en justice les allégations s'élevant au niveau d'infraction. Il inclura un service d'écoute téléphonique 24 heures géré par des professionnels formés, une base de données d'Etat complète qui fera le suivi de tous les rapports d'abus et de négligence et un registre d'Etat des travailleurs ayant commis de graves actes d'abus et qui n'auront désormais plus le droit de travailler avec des personnes ayant des besoins particuliers ou incapacités.

« Ce projet de loi propose des réformes sans précédent qui transformeront la façon dont l'Etat de New York protège et s'occupe des personnes ayant des besoins particuliers ou souffrant d'incapacités, a déclaré le Gouverneur Cuomo. C'est exactement le type d'agence que les patients méritent, ainsi que leurs familles et amis. J'incite le Sénat et l'Assemblée à adopter ce projet de loi pour que nous puissions mettre en œuvre ces réformes le plus vite possible. »

Clarence Sundram, conseiller spécial du Gouverneur sur les personnes vulnérables, a déclaré : « Les mesures législatives proposées par le Gouverneur représentent le plan le plus solide et le plus complet dans ce pays pour éviter les abus et la négligence avant qu'ils ne se produisent et pour réagir aux incidents rapportés. Elles couvrent cinq agences de santé et de services sociaux de l'Etat, ainsi que le Département

de l'Education de l'Etat, et instaurent un ensemble de normes claires et consistantes pour guider la façon d'agir des employés dans tous les systèmes. Elles offrent un système simple pour rapporter les allégations et une réponse consistante pour tous les rapports par des enquêteurs formés. Le Gouverneur Cuomo fait preuve d'un leadership visionnaire pour réformer les performances du gouvernement par rapport à l'une de ces obligations les plus importantes : protéger les New-Yorkais vulnérables. Les mesures législatives du Gouverneur affecteront plus d'un million de New-Yorkais ainsi que leurs familles. L'Assemblée législative devrait agir rapidement pour adopter ce projet de loi. »

Le sous-secrétaire de la santé, Jim Introne, a déclaré : « Le Gouverneur a proposé un plan qui fera de l'Etat de New York le titulaire national des normes de protection de la population vulnérable. Il a fait preuve de son leadership en assurant les meilleurs soins possibles aux New-Yorkais ayant des besoins particuliers. Je remercie le Gouverneur Cuomo d'avoir lutté si ardemment contre ce problème et j'incite l'Assemblée et le Sénat à adopter ce projet de loi pour que nous puissions commencer à protéger ceux qui ont le plus besoin de notre aide. »

L'an dernier, il y a eu plus de 10 000 allégations d'abus envers des New-Yorkais ayant des besoins particuliers et incapacités dans les installations et programmes exploités, certifiés par ou recevant une licence de l'Etat. Toutefois, l'Etat n'a jamais eu de normes consistantes et complètes pour faire le suivi et enquêter sur les plaintes ou pour punir les travailleurs coupables.

Le Centre de justice pour la protection des personnes avec besoins particuliers proposé par le Gouverneur Cuomo aura pour responsabilité première de surveiller, d'enquêter et de faire le suivi des plaintes d'abus et de négligences contre les installations et services exploités, certifiés ou recevant une licence d'une des six agences suivantes : le Département de la santé (Department of Health – DOH), le Bureau de la Santé mentale (Office of Mental Health – OMH), le Bureau des personnes souffrant de déficiences développementales (Office for People With Developmental Disabilities – OPWDD), le Bureau des services pour enfants et familles (Office of Children and Family Services – OCFS), le Bureau des services contre l'alcoolisme et l'abus de substances (Office of Alcoholism and Substance Abuse Services – OASAS) et le Département de l'Education de l'Etat (State Education Department – SED). Le Centre de justice absorbera toutes les fonctions et responsabilités de la Commission sur la qualité des soins et de la défense des personnes souffrant de déficiences, à l'exception des programmes fédéraux de protection, de défense et d'assistance, qui seront assignés à un organisme à but non lucratif qualifié.

Parmi les autres composantes et responsabilités du Centre de justice proposé, on compte :

- Un directeur administratif, un procureur spécial et un inspecteur général, ainsi que plusieurs enquêteurs formés, avocats et administrateurs. L'agence du Centre de justice chargée de l'application de la loi partagera le pouvoir avec les avocats de district pour la poursuite en justice contre les crimes d'abus et de négligence commis.
- La création d'un service d'écoute téléphonique 24 heures employant des professionnels formés pour assurer que les allégations d'abus soient rapidement rapportées aux autorités et qu'elles fassent l'objet d'enquêtes complètes et efficaces.
- La création d'un registre de travailleurs ayant commis de graves actes d'abus et qui ne pourront plus jamais être embauchés pour quelque poste que ce soit là où ils travailleraient auprès de

personnes ayant des besoins particuliers et incapacités.

- La représentation de l'Etat dans toutes les procédures disciplinaires en lien aux allégations d'abus et de négligence prouvées.
- Le développement de normes communes pour les enquêtes et exigences à utiliser par les enquêteurs formés.
- Le développement d'un code de conduite contenant les normes éthiques de base auxquelles les individus travaillant auprès de personnes ayant des besoins particuliers et incapacités devront souscrire et desquelles ils seront responsables.
- La consolidation des procédures de vérification des antécédents, y compris la vérification et l'évaluation des antécédents criminels de quiconque postule pour être employé, bénévole ou consultant dans une installation ou une agence exploitée, recevant une licence ou certifiée par le Bureau de la Santé mentale, le Bureau des personnes souffrant de déficiences développementales, le Bureau des services pour enfants et familles, le Bureau des services contre l'alcoolisme et l'abus de substances.
- La remise d'un rapport annuel au Gouverneur et à l'Assemblée législative concernant les travaux effectués au cours de l'année précédente, lequel inclura les données des rapports du registre central, le résultat des enquêtes, les types de mesures correctives prises, les résultats de l'examen des récurrences et tendances associées aux abus et aux rapports d'abus, les mesures correctives suggérées et les formations entreprises.

Les mesures législatives proposées par le Gouverneur Cuomo remplaceront également les définitions confondantes et inconsistantes d'abus et de négligence dans les divers règlements et lois par une norme consistante applicable aux systèmes de services sociaux.

Sous ces mesures législatives, un nouveau niveau de transparence sera établi pour les installations non exploitées par l'Etat et les programmes sous licence et certifiés par l'Etat pour servir les personnes ayant des incapacités et besoins particuliers. Ces entités devront suivre des directives en matière de transparence, basées sur la Loi sur la liberté de l'information pour les demandes de renseignements concernant les abus et la négligence des personnes qu'elles servent.

Les mesures législatives du Gouverneur augmenteront également les peines en cas de mise en danger du bien-être des personnes ayant des incapacités et besoins particuliers, et renforceront le pouvoir du procureur à prouver qu'un individu d'une installation exploitée, recevant une licence ou certifiée par l'Etat a été victime d'agression sexuelle. Selon la loi actuelle, les crimes mettant en danger le bien-être des personnes ayant des incapacités et besoins particuliers sont classés comme des méfaits de classe A, un acte délictueux de catégorie E et D pouvant recevoir une peine de 2½ à 7 ans de prison. La proposition du Gouverneur permettra la création d'une nouvelle catégorie de méfait plus facile à prouver et élèvera les trois autres crimes à des actes délictueux de catégorie E, D et C, pour une peine maximale de 5 à 15 ans de prison. La proposition fait également en sorte qu'un individu d'une installation résidentielle ne peut avoir de relations sexuelles consentantes avec un employé, éliminant par conséquent l'obligation du procureur à prouver qu'une activité sexuelle était non consentie.

Les New-Yorkais peuvent en savoir plus sur le Centre de justice au www.Justice4SpecialNeeds.com

Les mesures législatives du Gouverneur ont été partiellement développées à partir des recommandations exposées dans *The Measure of a Society: Protection of Vulnerable Persons in Residential Facilities Against Abuse and Neglect*, un rapport spécial préparé par M. Clarence Sundram, conseiller spécial du Gouverneur sur la question des personnes vulnérables. Une copie de ce rapport est disponible au <http://www.governor.ny.gov/assets/documents/justice4specialneeds.pdf>

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418